CHARTE DU BILAN SENSORI-MOTEUR ANDRE BULLINGER®

(Adoptée à Paris, le 4.02.06 par l'Assemblée générale de l'Association des Praticiens du Bilan Sensori-Moteur André Bullinger)

NATURE DE CETTE CHARTE :
Elle définit les règles de passation du B.S.M par les praticiens diplômés.
Elle décrit les devoirs des praticiens (elle a une valeur contraignante).
Il s'agit d'un code de déontologie pour les membres de l'Association.
Est appelé B.S.M André Bullinger® :
a. le bilan effectué dans son intégralité (les « bouts » du bilan associés aux autres examens et tests psychologiques ou autres ne peuvent pas avoir cette appellation).
b. il est réalisé par un praticien diplômé suivant le protocole établi par André Bullinger.

Sa durée (passation, visionnage des copies intégrales des images filmées, lrédaction du rapport et lrestitution aux parents inclus) est évaluée à 10 heures de travail.
Le B.S.M doit être filmé et une autorisation de filmer et d'utiliser les images dans un but strictement professionnel est demandée aux parents ou représentants légaux avant le début du tournage.

Le B.S.M est effectué en présence des parents, des représentants légaux et/ou référents institutionnels (éducateurs, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, médecins, kinésithérapeutes etc.) avec accord des parents.
Un entretien non filmé suit immédiatement la passation du B.S.M, le caméraman pourra y assister et prendre des notes.
Le rapport écrit est remis aux parents suite au bilan. Ils ont le choix de le transmettre aux professionnels concernés.
Une copie intégrale des images peut être remise à la demande des parents.
Un entretien supplémentaire peut-être proposé pour répondre aux questions de parents concernant le rapport.
Le rapport porte le nom de l'examinateur, l'identification de sa fonction ainsi que ses coordonnées professionnelles, sa signature et la mention précise du destinataire.
Le praticien s'engage à respecter ces points.
Les mesures comprises dans la Charte peuvent être réactualisées chaque année.
Toute modification ou complément à cette Charte pourront faire l'objet d'un avenant.
Elle n'a qu'une valeur morale mais peut être utilisée en cas de contentieux

Comment nous contacter ?

Un annuaire regroupant des professionnels qui exercent en privé et des professionnels exerçant en institution (qui peuvent éventuellement se déplacer dans d'autres institutions) se trouve sur le site de l'ABSM : ***bullinger-absm.com***

contact : mail : asso.prat.bsm@gmail.com
courrier : Association ABSM 25, Villa Santos Dumont 75015 PARIS
Fax : 01.42.50.28.23

Statuts J.O. n°1687 du 11 février 2006
N° d'enregistrement préfectoral 00174134
SIRET : 49094830400012
N° Formation : 11754146375

Plaquette réalisée en février 2014

Réalisation Cotéö 03 21 19 79 79

A.B.S.M

Association des Praticiens
Diplômés du **B**ilan
Sensori-**M**oteur

BILAN SENSORI-MOTEUR André BULLINGER®

- Qu'est-ce que le Bilan Sensori-Moteur ?
- A qui s'adresse-t-il ?
- Par qui est-il pratiqué?

Edité par : l'Association des Praticiens

Qu'est-ce que
le Bilan Sensori-Moteur ?

C'est un outil d'évaluation globale visant à identifier des compétences motrices et sensorielles dans une perspective cognitive, émotionnelle et relationnelle.

C'est une approche issue de la psychologie du développement. Elle met l'accent sur les dimensions sensori-motrices et tonico-émotionnelles de l'évolution d'une personne.

Le Bilan Sensori-Moteur repose sur des mises en situations globales ou spécifiques afin d'explorer plusieurs domaines :

- L'organisation des systèmes sensori-moteurs
- Les systèmes sensoriels
- La régulation tonico-émotionnelle
- L'organisation posturale (les troubles du redressement et de l'enroulement)
- La motricité globale
- La représentation de l'organisme
- L'oralité
- L'organisation praxique
- La structuration spatiale
- La graphomotricité

Le Bilan Sensori-Moteur aide à comprendre les processus du développement, les modes d'organisation et les potentialités d'une personne. Il cherche à mettre en évidence les moyens dont elle dispose pour interagir avec son environnement.
Cet outil, novateur, est complémentaire aux outils traditionnels d'évaluation clinique.

À qui s'adresse-t-il ?

Le Bilan Sensori-Moteur est destiné à des prématurés, des nourrissons, des enfants, des adolescents ou des adultes, en souffrance pour des causes très diverses. Pour les mineurs ou majeurs dépendants, il est réalisé en présence des parents.
Cette évaluation fait partie des outils de prévention proposés dans le cadre des soins de soutien au développement en néonatalogie.

Sont concernés par le bilan :

La personne pour qui l'examen est demandé : il permet de définir des pistes thérapeutiques adaptées à son niveau de compétences et à ses potentialités (approches spécifiques). La famille : le bilan l'aide à se représenter différemment les difficultés de la personne et à modifier ou préciser son accompagnement dans la vie de tous les jours.
Les professionnels : le bilan aide à la précision de certaines prises en charge déjà en cours, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles.

Par qui est-il pratiqué ?

Le « Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® » est pratiqué par des professionnels de la santé ou de la rééducation : des psychomotriciens ou des membres d'autres professions paramédicales, des médecins, des psychologues, des éducateurs.

Ils ont obtenu le Diplôme Universitaire ou le Certificat de formation au « Bilan Sensori-Moteur André Bullinger®» et satisfait aux conditions de la Pratique du Bilan Sensori-Moteur enseigné par le professeur de psychologie André Bullinger et son équipe.

Ils sont reconnus par l'Association des Praticiens Diplômés du « Bilan Sensori-Moteur André Bullinger® » (A.B.S.M.)

La durée et le coût du Bilan Sensori-Moteur :

Le Bilan Sensori-Moteur se déroule en plusieurs temps :

- Préparation et mise en œuvre de l'évaluation sensori-motrice qui est filmée (environ 2h).
- Entretien immédiat de restitution avec les parents (environ 1h).
- Etude rétrospective de la séance par les examinateurs (environ 3h).
- Rédaction d'un rapport terminal remis aux parents à bref délai (environ 4h).

La durée totale de travail concernant le Bilan Sensori-Moteur est de 10 heures pour les examinateurs.
La personne et sa famille passent environ 3h pour le bilan et sa restitution puis de nouveau 1h pour la discussion du rapport, soit 4h environ.

Le coût du Bilan Sensori-Moteur : renseignements auprès des professionnels regroupés dans l'annuaire, à consulter sur le site de l'A.B.S.M.

Les praticiens diplômés au Bilan Sensori-Moteur bénéficient de supervisions et d'une formation continue.